

Avant de remplir cette annexe, lisez attentivement les conditions donnant droit à ce crédit d'impôt, au point 21 de la ligne 462 du guide.

Si vous avez engagé des frais pour plus d'une personne atteinte d'une incapacité significative, joignez une feuille contenant les renseignements demandés aux lignes 10 à 18.

A. Renseignements sur la personne atteinte d'une incapacité significative

Lien de parenté avec vous		
10		
Nom de famille		
12		
Prénom		
14		
16	Numéro d'assurance sociale	
18	Date de naissance	1 9 A M J

B. Revenu familial net

Montant de la ligne 275 de votre déclaration		20	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2012	+	21	
Additionnez les montants des lignes 20 et 21.		22	
		Revenu familial	
	-	23	5 3 4 6 5 0 0
Montant de la ligne 22 moins celui de la ligne 23. Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Revenu familial net	=	25	

C. Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

Frais engagés en 2012 pour des services de répit (maximum : 5 200 \$)		30	
	x		30 %
Montant de la ligne 30 multiplié par 30 %	=	32	
Montant de la ligne 25 \blacktriangleright x 3 % \blacktriangleright	-	33	
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.			
Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration. Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel	=	35	

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



T201 ZZ 84507949